



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auch, le 17 novembre 2020

CATASTROPHES NATURELLES

Par arrêté interministériel du 20 octobre 2020 publié au Journal Officiel du 17 novembre 2020 les communes suivantes ont été reconnues sinistrées pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril au 30 septembre 2019.

CASTÉRA-VERDUZAN , CASTIN, L'ISLE-ARNÉ, MONTÉGUT, MONTESQUIOU, PEYRUSSE-
MASSAS, ROQUEFORT, SAINT-JEAN-LE-COMTAL

Service départemental de la
communication interministérielle
de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

